

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 033-200083830-20260317-ARVDL\_1157-AR



**AUTORISATION DE TRAVAUX  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

<b>N° AT 033 380 25 00001 déposé le 26/11/2025</b>	
<b>Par :</b>	[REDACTED],
<b>Demeurant à :</b>	<b>65 Rue Léonce Planteur Saint-Caprais-de-Blaye 33820 VAL DE LIVENNE</b>
<b>Sur un terrain sis à :</b>	<b>65 Rue Léonce Planteur Saint-Caprais-de-Blaye 33820 VAL DE LIVENNE</b>
<b>Nature des Travaux :</b>	<b>Régularisation : aménagement d'une salle de dégustation et d'une salle de réception</b>

**Le Maire de la commune de Val de Livenne**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L122-3, L122-6, L1281-2 et L161.1 à L165-7 et les articles R122-5 à R122-21, R122-30, R122-31, R122-35 et R162-1 à R165-21,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L111-8 et R425-15,  
Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée  
Vu l'avis Favorable avec réserve de DDTM - Commission ACCESSIBILITE - SHLCD - QC en date du 10/02/2026

# ARRETE

## Article 1

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leurs rapports ci-joint annexés.

## Article 2

Conformément à l'article 12II§2 de l'arrêté du 08 décembre 2014, les sanitaires aménagés devront faire apparaître un lave-mains à l'intérieur.



Val de Livenne, le 17 mars 2026

Le Maire,  
Philippe LABRIEUX

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales,

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.





**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des  
territoires et de la mer

DDTM 33/SHLCD/APQC

Dossier suivi par  
**Phylyppe KONÉ**

Tél: 05 47 30 52 07  
[ddtm-shlcd-qc@girond.gouv.fr](mailto:ddtm-shlcd-qc@girond.gouv.fr)

[urbanisme@cc-estuaire.fr](mailto:urbanisme@cc-estuaire.fr)

**COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE  
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ**

**SCDA**

**Réunion du mardi 10 février 2026**

**AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX PER-  
SONNES HANDICAPEES**

**Procès verbal de la réunion**

**Textes de référence**

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 122-3, L.122-6, L. 181-2 et L. 161-1 à L. 165-7 et les articles R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35 et R. 162-1 à R. 165-21 ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 164-1 à R. 164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ;

**DOSSIER N° AT 033 380 25 O 0001**

N° urbanisme :

**Commune : SAINT CAPRAIS DE BLAYE**

**Demandeur :** [REDACTED] représenté par Mme [REDACTED]

Adresse du demandeur : 65 Rue Léonce Planteur 33820 SAINT CAPRAIS DE BLAYE

**Nom établissement :** [REDACTED]

Adresse des travaux : 65 Rue de Léonce Planteur 33820 SAINT CAPRAIS DE BLAYE

Type : M Magasins de vente, centres commerciaux / Catégorie ERP : 5

**Nature des travaux : Régularisation : aménagement d'une salle de dégustation et d'une salle de réception.**

-travaux d'aménagement.

**Demande de dérogation : non**

**MOTIVATION**

**- sur l'autorisation : Favorable**

**Prescription**: conformément à l'article 12 II § 2 de l'arrêté du 08 décembre 2014, les sanitaires aménagés devront faire apparaître **un lave-mains à l'intérieur**.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE LA COMMISSION**

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti d'une prescription.

A BORDEAUX, le mardi 10 février 2026

Pour le Préfet  
Le président de la commission

  
M BERRY Mathias